

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****QUINZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE
PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/15)**

(Nairobi, Kenya, 26 – 30 septembre 2005)

Point 4 de l'ordre du jour **Questions relatives à la navigation aérienne et à la sûreté de l'aviation (AVSEC)**
4.1 **Exploitation technique des aérodromes**

Contrôle et réduction du risque aviaire

(Note du Kenya)

Sommaire

Comme suite à la Conclusion 14/1 de l'APIRG, le Kenya a lancé un programme de contrôle et de réduction du risque aviaire à l'aéroport international Jomo Kenyatta et dans d'autres grands aéroports. Le présent document de travail résume l'expérience du Kenya dans la mise en œuvre de ce programme.

La suite à donner est indiquée au paragraphe 4

1. Introduction

1.1 La présence d'oiseaux ou d'autres animaux sauvages aux aéroports constitue une menace pour la sécurité de l'aviation dans la mesure où ces animaux peuvent entrer en collision avec des aéronefs. Outre qu'ils représentent un risque mortel pour la sécurité, les impacts de la faune sauvage coûtent chaque année à l'industrie aéronautique en général, et aux compagnies aériennes en particulier, des millions de dollars, imputables pour l'essentiel aux dommages causés aux moteurs ou à d'autres parties des aéronefs, auxquels viennent s'ajouter les coûts indirects connexes.

1.2 Le Kenya est doté d'un climat tropical dont s'accommodent diverses espèces de la flore et de la faune sauvages et il se trouve sur le passage des couloirs de migration des oiseaux. Le Kenya accueille également une soixantaine d'habitats peuplés d'espèces d'oiseaux rares et menacées d'extinction, qui sont protégés par le Gouvernement.

1.3 De surcroît, la plupart des aéroports sont situés à l'intérieur de zones où certaines activités, telles que les décharges publiques et les abattoirs, sont fréquentes. L'aéroport international Jomo Kenyatta, en particulier, est situé à proximité du parc national de Nairobi, qui attire de gros oiseaux de proie (vautours, cigognes et milans).

2. Discussion

2.1 Après l'APIRG/14, le Kenya a engagé un consultant pour évaluer les mesures de lutte contre le risque aviaire aux aéroports, comme demandé dans les Normes et pratiques internationales recommandées de l'Annexe 14 de l'OACI et conseiller le Kenya sur la manière de procéder pour gérer efficacement le risque aviaire aux aéroports.

2.2 Comme suite aux recommandations formulées par le consultant, des mesures ont été mises en place pour faire face aux impacts d'oiseaux et à la menace posée par la faune sauvage à l'aéroport international Jomo Kenyatta et dans d'autres grands aéroports du Kenya.

- a. Des agents ont été déployés le long des pistes et des aires de manœuvre des aéronefs pour détecter la présence d'oiseaux. Ils sont munis d'épouvantails ainsi que d'émetteurs radio pour communiquer avec les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie, les services de gestion de l'aire de trafic et les services du contrôle de la circulation aérienne. Les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie aident ces agents à éloigner les oiseaux dont ils ont signalé la présence.
- b. Un responsable de l'environnement a été recruté pour s'occuper des questions biophysiques et environnementales qui touchent à la lutte contre la présence d'oiseaux.
- c. Il est prévu d'établir un service chargé du contrôle des oiseaux et de la faune sauvage au sein de l'Administration aéroportuaire.
- d. Une barrière supplémentaire est actuellement érigée autour de l'aéroport international Jomo Kenyatta pour empêcher toute intrusion de la faune sauvage sur le côté piste, ce qui pourrait constituer un point d'attraction pour les oiseaux. Ce projet bénéficie d'un soutien de la Banque mondiale.
- e. On a fait appel aux services d'entreprises privées pour gérer l'élimination des déchets, couper l'herbe et débroussailler. Ceci contribuera à détruire l'habitat des oiseaux aux aéroports et à proximité.
- f. Une collaboration s'est instaurée entre le Comité national sur les impacts d'oiseaux et les Comités locaux, qui se réunissent fréquemment pour discuter des problèmes causés par le risque aviaire. Le Comité visite régulièrement les sites de décharge et les abattoirs ; il organise des séminaires à l'intention des propriétaires de ces abattoirs et des communautés voisines ; et il suit de près tout développement susceptible d'affecter l'activité des oiseaux aux aéroports et à proximité.
- g. Le Kenya continue d'utiliser le système IBIS pour enregistrer et signaler à l'OACI tout incident d'impact causé par des oiseaux.

3. Conclusion

3.1 Le Kenya continuera de faire davantage d'efforts, en collaboration avec toutes les parties prenantes, pour contrôler et réduire le risque aviaire, étant entendu qu'il est toujours difficile d'éloigner les oiseaux de ce qu'ils considèrent comme leur habitat naturel.

4. Suite à donner par l'APIRG

4.1 L'APIRG est invité à :

- a. Prendre note des progrès accomplis par le Kenya dans le contrôle et la réduction du risque aviaire aux aéroports ;
- b. Demander aux Etats membres de faire part de leur expérience dans ce domaine.

- FIN -